

la
cgt

ÉDUC'ACTION



Enseigner est un
métier difficile.

Enseigner seul-e,
c'est mission
impossible.

Pour un vrai
travail d'équipe :



toute la CGT
à vos côtés

Non titulaires

Elections à la commission
consultative paritaire des
agents exerçant des
fonctions :

- de surveillance et d'accompagnement des élèves
- d'enseignement, d'éducation et d'orientation

Le 2 décembre aussi,
Votez CGT

Elections aux Commissions
Administratives Paritaires
académique et nationale

**MONTRONS NOTRE
DETERMINATION**

**TOUTES ET TOUS
ENSEMBLE**

**ENGAGEONS-NOUS dans
chacune de nos paroles**

**RENDONS -NOUS
VISIBLES**

**PARLONS DES PEURS du même Ministre,
qui va mettre en place un système de
surveillance de nos courriers et blogs
électroniques...**

**PRECISONS les menaces du Mi-
nistre sur les suppressions de
postes et leurs conséquences !!**

**SORTONS DE NOS GONDS, DE
NOTRE RESERVE HABITUELLE**

**FAISONS DU BRUIT POUR
NOUS FAIRE ENTENDRE**

**BRISONS
L'ISOLEMENT**

**TROUVONS DES MOYENS SIMPLES
DE RESISTER ET DE LE FAIRE SAVOIR
Donnons-nous le temps pour ça.**

**TOUTES ET TOUS
ENSEMBLE
RESISTONS HAUT
ET FORT**

**EXPLIQUONS le changement de projet pour
l'école : ne plus former des futurs
citoyens à réfléchir mais à appliquer.**

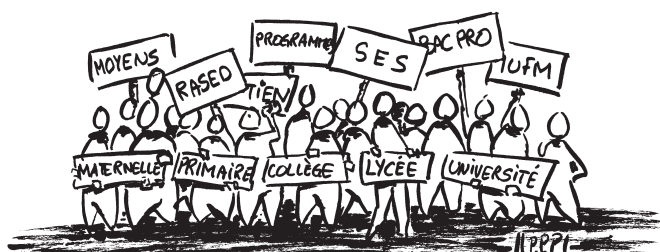
Avec la CGT:

Ne restons pas sans voix : votons CGT

Ne manquons pas de voter pour la voix offensive

Différents syndicats dans les CAP, c'est gage de transparence et d'équité

la
cgt
ÉDUC'ACTION



La CGT Educ'Action de l'Académie de Nice - 1

Quels sont les projets ministériels pour la formation des futur-e-s enseignant-e-s ?

En quelques points, les propositions du Ministère :

Elévation du niveau de recrutement : le concours sera accessible aux étudiants inscrits en M2 ou titulaire de ce diplôme.

Les enseignant-e-s devront être titulaires du M2 pour être définitivement recrutés

La formation initiale sera assurée par les universités avant le concours avec des stages d'observation et de pratiques accompagnées en parallèle avec une formation scientifique, disciplinaire et didactique.

Des bourses au mérite seront proposées pour des étudiants en M1 et M2

La mise en situation en pleine responsabilité des lauréats du concours dès la rentrée suivante

Les nouveaux/nouvelles enseignant-e-s recevront aide et soutien de professeur-e-s expérimenté-e-s ainsi que des compléments de formation les 3 premières années.

Une réflexion devra être menée sur la première affectation pour permettre aux nouveaux de prendre pleinement la mesure de leur métier

Une revalorisation des enseignant-e-s débutant-e-s en lien avec la mastérisation

Une meilleure reconnaissance des non-titulaires

Qu'en penser ?

Si réformer l'IUFM n'est pas condamnable en soi et qu'il est nécessaire d'améliorer la formation initiale, nous ne pouvons adhérer aux propositions ministé-

rielles qui ne visent absolument pas cet objectif.

En quoi l'élévation du niveau universitaire des futur-e-s enseignant-e-s améliorera leurs compétences à enseigner ? **La CGT est pour le maintien du concours au niveau licence donnant accès à 2 années de Formation à l'IUFM, payées, et débouchant sur un master 2 de sciences de l'éducation.**

En quoi une formation initiale intégrée dans un cursus universitaire sera de meilleure qualité ? La formation actuelle spécifique délivrée dans les IUFM est nettement plus ambitieuse que quelques modules didactiques ou disciplinaires accompagnés de stage d'observation distillés dans une formation universitaire classique. **Le passage de cette formation à 2 années payées, permettraient de l'améliorer.**

L'annonce des bourses au mérite signe l'arrêt du statut de fonctionnaire stagiaire qui bénéficie d'un salaire pendant sa formation et de la validation de cette année pour la retraite. **Et puis le coup de l'augmentation des bourses on nous l'a déjà fait!!!**

En quoi la réussite à un concours sera le gage de compétences professionnelles ? Désormais seul le concours sera exigé avant la prise en responsabilité d'une classe à temps plein. Certes une aide par des collègues et quelques compléments de formation sont prévus au début mais sur quel temps, par qui et avec quels moyens ?

Enseigner est un métier qui s'apprend et la prise en

charge d'élèves ne peut se faire sans formation préalable. Quel mépris pour notre métier mais surtout pour les élèves qui nous sont confiés ! A quand des magistrats, des policiers ou des médecins envoyés sur le terrain après la réussite à un concours, sans formation spécifique et une entrée progressive dans leur métier ?

La revalorisation des enseignant-e-s est liée à l'élévation du niveau de recrutement et ne concerne que le début de carrière. **Ne nous y trompons pas. Seuls les premiers échelons seront revalorisés et de toutes façons cela se fera au détriment du « stock » actuel d'enseignant-e-s.**

Et la revalorisation des enseignant-e-s actuel-le-s ? Cette réforme ne les concerne pas, ils ne bénéficieront ni d'une revalorisation salariale ni d'une reconnaissance universitaire de leurs acquis.

POURQUOI LA REFORME DES IUFM EST-ELLE GRAVISSIME ?

Par l'élévation du niveau de recrutement, l'accès au métier d'enseignant est encore plus élitiste qu'aujourd'hui et l'écart entre les élèves et les futur-e-s enseignant-e-s se creuse. Cela aboutit aussi à un surplus d'années d'études non rémunérées ni prises en compte pour les retraites alors que dans le même temps la durée de cotisation s'allonge.

L'Etat se désengage de la formation de ses enseignant-e-s en laissant la responsabilité aux universités autonomes de propo-

ser quelques modules de formation aux étudiant-e-s qui se destineraient à préparer le concours. C'est le statut de fonctionnaire d'état qui risque de disparaître avec de telles mesures.

La disparition de la formation initiale post-concours nie le caractère professionnel du métier d'enseignant.

Dans le premier degré, la disparition de PE2 aura des conséquences sur la formation continue des enseignant-e-s titulaires qui ne pourront plus bénéficier de stages (actuellement remplacés par ces mêmes PE2).

Dans le second degré, la disparition de la formation ne permettra plus aux étudiant-e-s d'acquérir une vision globale de la discipline dans laquelle ils enseigneront. Au contraire l'élévation au niveau M2 accentuera une spécialisation pointue d'un aspect unique de la discipline, ce qui entrainera inévitablement une disparité des contenus enseignés aux élèves.

Leila Saimi.
Elue en CAPD,
candidate pour la
CGT
aux élections
professionnelles.



Une réforme du lycée inacceptable !

Comme les autres réformes en cours, la réforme du lycée est engagée dans un contexte de réduction massive d'emplois de fonctionnaires. Le Recteur De Gaudemar veut faire croire qu'il mène juste une réflexion sur des évolutions pédagogiques et feint d'ignorer ce cadre budgétaire.

Actuellement l'horaire de la classe de A~\ seconde est composé de 25h d'enseignements communs à tous les élèves, 5h à 6h d'enseignements de détermination, plus une éventuelle option facultative de 2h30 ou 3h.

Les élèves peuvent avoir de 30 à 34h de cours et aide individualisée sans compter les activités annualisées.

• **Pour la future classe de seconde, l'horaire sera de 30h par semaine au lieu des 27h initialement prévues.** Ces 30h seraient découpées en trois blocs :

- les enseignements généraux communs à tous les élèves (pour 21h) comprendraient français, histoire-géographie, deux langues vivantes, maths, sciences expérimentale et EPS,
- des modules exploratoires (pour 6h),
- des modules d'accompagnement obligatoire (pour 3h).

L'année scolaire serait organisée en semestres, coupée par une semaine de bilan et d'orientation.

• **Les élèves devraient choisir quatre modules exploratoires (deux modules par semestre) parmi les quatre grandes familles disciplinaires ci-après :**

- **Sciences** (maths, physique-chimie, SVT, informatique et société numérique),
- **Sciences de la société** (SES, sciences de gestion, histoire-géographie),
- **Humanités/arts** (littérature, latin, grec, langues vivants, arts),
- **Technologie** (sciences de l'ingénieur, sciences médico-sociales, techniques de laboratoire, hôtellerie-restauration, activités physiques et sportives).

De Gaudemar a préconisé de faire des programmes de modules technologiques simplifiés qui nécessitent des matériels moins nombreux et moins coûteux pour les régions. Il a envisagé que ces modules soient ouverts dans tous les lycées. Cela pose la question de l'existence de la classe de 2^{TM*} dans les lycées purement technologiques et peut être du lycée technologique lui-même. **On peut s'inquiéter aussi que les**

modules technologiques ou dits de société soient réduits aux seules possibilités locales (en général les STG), ce qui va accentuer la dés-affectation pour les STI.

Suite aux réactions de l'académie des sciences et des associations de spécialistes, les sciences expérimentales sont réintroduites dans les enseignements généraux mais sans différencier les disciplines. Cela traduit peut-être une énième tentative pour imposer un enseignement transdisciplinaire. Par contre, les sciences économiques sont restées dans le bloc modulaire.

L'enseignement modulaire "à la carte", expression utilisée par X. Darcos mais critiquée par les élus UMP, va brouiller davantage encore les parcours élèves. **Finalement, seuls les initiés choisiront les modules "utiles" qui ne seront pas forcément offerts dans tous les lycées.**

Comment espérer ne pas revoir les mêmes dérives que lors de la mise en place des enseignements de spécialité de terminale ? Certains lycées cotés avaient alors offert deux spécialités par élève au lieu d'une seule pour favoriser l'accès de leurs élèves aux classes prépas. Concurrence oblige...

Selon X. Darcos, l'organisation en modules offrirait un plus grand choix et plus de souplesse en permettant le droit à l'erreur aux élèves qui pourraient ainsi changer de champ modulaire en cours d'année. La complexité de la réalisation des emplois du temps risque, par commodité, de recréer les filières par regroupement d'élèves qui auraient le même profil en fonction des modules choisis. On imagine mal les établissements faire des emplois du temps deux fois par an !

• **Le troisième bloc est le plus flou :**

accompagnement individualisé des élèves obligatoire pour tous ou aide pour les élèves en difficulté ? Accompagnement pour préparer leur parcours, leur orientation mais aussi des modules pour les aider à travailler différemment ? De Gaudemar a bien précisé que l'aide individualisée ne disparaissait pas, qu'elle était intégrée à l'accom-

pagne-ment. Il n'a pas répondu sur le type de personnels qui interviendrait, même si le ministre a promis que les enseignants seraient rémunérés pour ces tâches, sans préciser si c'était en heures sup. ou intégré au service.

Des prescriptions seraient faites aux établissements pour la découverte de l'enseignement supérieur. Pour De Gaudemar, l'orientation est un travail d'équipe pas uniquement réservé aux COP. Ce qui est gênant, c'est l'opposition entre les élèves en difficulté et les autres, dans le choix de l'accompagnement. Les élèves en difficulté ont, eux aussi, besoin d'être aidés pour leur orientation, et peut être plus que ceux dont le parcours est tout tracé.

Le taux de redoublement est actuellement de 15 %. Les élèves pourraient passer en classe supérieure et reprendre des modules qu'ils n'auraient pas acquis. Par simple souci d'économie, l'idée est aussi de supprimer les redoublements fin de 2nde.

• **Pour le cycle terminal des filières générales, il est très difficile de composer avec les horaires actuels qui sont très différents selon les filières.**

L'horaire se décomposerait aussi en trois blocs :

- le tronc commun pour 45 %, qui ne comprendrait plus ni les maths, ni l'histoire-géographie,
- des modules exploratoires pour 45 %,
- des modules d'accompagnement individualisé des élèves pour 10 %.

Les filières actuelles L, ES et S disparaîtraient mais les enseignements modulaires des quatre grands champs donneraient des dominantes clairement identifiées.

Un élève pourrait ne plus faire de maths après la classe de 2nde, mais la philosophie pourrait être introduite dès la classe de première, de même qu'une initiation au droit.

Encore une fois, les élèves qui auront une idée claire de leur futur, sauront faire les choix utiles.

Cette description très succincte du cycle terminal fait l'impasse complète sur le lycée technologique, même si X. Darcos prétend le maintenir grâce aux modules. On voit mal ce qui pousserait un élève à s'inscrire dans un lycée technologique pour y suivre, éventuellement, un module technologique. Ainsi, si le lycée technologique disparaît, se tarit la principale source d'élèves de BTS. Il faut mettre cela en lien avec le cadeau de X. Darcos aux organisations signataires du protocole sur le bac pro 3 ans, à savoir la possibilité faite aux PLP d'enseigner en BTS. Dans ce cadeau, ce sont les élèves de LP qui sont ciblés pour les futurs BTS dont les programmes seraient revus.

A notre avis, cette réforme du 1er découpage des horaires des élèves aura des conséquences sur le service des enseignants, voire sur le type de personnels qui interviendra dans certains modules d'accompagnement. De Gaudemar refuse d'en discuter en prétendant que ce n'est pas la mission qui lui a été confiée. On a l'impression d'assister à un exercice intellectuel théorique qui serait sans conséquences. Malheureusement, nous mesurons bien tous les effets néfastes que cela aurait sur certains élèves, sur les filières, sur l'existence du lycée technologique, sur l'organisation des établissements, sur nos conditions de travail et surtout sur les suppressions d'emplois.

A terme, et bien que le Ministre s'en défende, cette réforme modifiera inévitablement le baccalauréat. Comment imaginer le maintien d'un examen national avec des modules d'enseignement offerts, ou pas, localement ?

En conséquence, après avoir exprimé ses désaccords en présence de M. De Gaudemar, la CGT Educ'action a quitté les négociations sur la réforme du lycée, le 17 septembre 2008, en adressant une lettre ouverte à X. Darcos. Elle appelle à construire, dans l'unité, la mobilisation nécessaire pour faire barrage à cette réforme et imposer un autre avenir au lycée, à égale dignité des trois voies.

Brigitte Créteur

La méthode Coué-blessures

La voilà la méthode Sarko, appliquée par notre Ministre.

1) Faire une annonce par jour, afin de faire passer la pilule sans que les personnels puissent s'organiser, analyser, avaliser et surtout contester.

Coup sur coup, nous avons eu droit à la disparition de trois heures d'enseignement pour les élèves, la suppression de 13 000 postes, la destruction des RASED, la menace sur l'école maternelle, et les stages de formation continue hors temps de travail.

2) Mentir sans rougir en répondant aux journalistes ou à l'Assemblée Nationale sur des faits indéniables (CF vidéos sur Utube). Plus le mensonge est gros, mieux il passera : « la suppression de la carte scolaire favorisera la mixité sociale ! »

3) Diviser les personnels en donnant une prime par ci, un avantage par là, dévoyer les outils d'évaluations afin de mettre les établissements en concurrence, faire miroiter une rémunération au mérite.

4) Commanditer des enquêtes d'opinion bidon, afin de justifier ses exactions.

5) Et surtout, surtout, avoir comme credo : les fonctionnaires sont des parasites qu'il faut à tout prix circonvenir afin qu'une nation soit forte.

Mais attention Messieurs le Ministre et Président. Certes vous nous avez menti, vous nous mentez et vous nous mentirez. Ne croyez pas cependant que nous oubli-

ions. Un jour viendra, comme en 1995, où nous en aurons assez, et vous vous trouverez en face d'un mouvement social d'autant moins maîtrisable qu'il reposera sur des rancœurs accumulées.

Vous pérez sur votre capacité à faire disparaître les grévistes les jours de grève, mais une personne qui a cessé le travail et perdu une journée de salaire, vous rappellera que l'on ne se moque pas de cette lourde décision et vous aurez alors à rendre compte de ce que vous avez fait.

Pour paraphraser le film La Haine de Mathieu Kassovitz quand on chute de 10 étages, même après 9 étages on peut se dire « jusqu'à là tout va bien... ».

Alors faisons nous entendre, montrons que nous ne sommes pas passifs, participons à toutes les actions, **donnons de la voix le 2 décembre 2008.**

OUI nous sommes sollicités tous les jours, OUI une journée de grève c'est un retrait substantiel sur la feuille de paye, OUI pour l'instant rien n'a bougé au niveau du Ministère ; mais je suis personnellement persuadé que cette fois-ci c'est « l'amère des batailles » et que nous ne pouvons en faire l'économie, sous peine de voir disparaître les Valeurs de notre école.

Jpol Macadré

C'est de l'humour, voyons...



Nous joindre...

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

4, place St François - 06300 Nice
Tél. 09 53 68 08 50 - Fax : 09 58 68 08 50
<http://ursdencgtnice.free.fr>

Secrétaire académique :

Cédric Garoyan : 06 75 74 14 22

Alpes-Maritimes

Secrétaire départemental :

Joël Denneulin : 06 62 01 08 93
cgteducaction06@wanadoo.fr

1° degré : Yvon Guesnier

sden1d06@free.fr - 06 63 57 64 72

2° degré : Joël Denneulin

sden2d06@free.fr 06 62 01 08 93

Trésorier : Renaud de Varent

sden06@free.fr - 09 53 68 08 50 (répondeur)

Var

Secrétaire départementale :

Valérie Hible, Bourse du Travail
13, av. Amiral-Collet - 83000 Toulon
Tél. 06 59 95 68 28 -
valerie.hible@wanadoo.fr

1° degré : Sandrine Blondy

sden.cgt.1d.var@free.fr - 06 11 77 62 69

2° degré : Cécile Laublet

celofa@free.fr - 06 88 45 23 85

Trésorière : Dominique Motay

dmotaycgt@gmail.com - 04 94 14 02 73



Votez !
après le 2 décembre,
il sera trop tard!

Une voix offensive pour plus de justice et pour un service public de qualité

Voter Sden-CGT Educ'Action en C.A.P. nationale et académique,

- ✚ c'est assurer la pluralité de la représentation syndicale
- ✚ c'est renforcer un vecteur d'unité d'action
- ✚ c'est donner à la première condédération française sa place dans l'Education nationale
- ✚ c'est lui donner les moyens de fonctionner

C'est pérenniser l'action que nous menons avec vous, pour vous, afin d'améliorer le système éducatif, tant pour ses élèves que pour ses personnels

C'est vous assurer d'être bien défendu-e, dans votre vie professionnelle



...nous rejoindre!

CGT : La voix pour vous faire entendre

La CGT Educ'Action de l'Académie de Nice - 4